



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF - MODERNE

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes 2025 de la F.F.S.A.

34^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES - PEA

20 et 21 JUIN 2025

Coupe de France des rallyes 2025 - coefficient 3 Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2025

- Parution du règlement :** Dès réception du visa FFSA et de La LSARA
- Ouverture des engagements :** Lundi 05 mai 2025 sur le site de LC Chrono.com
- Clôture des engagements :** Lundi 09 juin 2025 minuit
- Road Book à télécharger :** Sur le site de l'ASA 74, du RTPR et sur SPORTITY dès le 07 juin 2025
- Date et heures des reconnaissances :** Les 14, 15 et 19 juin 2025 de 08h00 à 18h00 (ES 1 et ES 3 de 08h00 à 13h00)
- Pré-vérifications administratives :** Les 14, 15 juin 2025 de 07h30 à 13h00
Salle des fêtes - 150, route de Chevrier - 74800 CORNIER
Jeudi 19 juin de 08h00 à 13h00 à ROCHEXPO
- Vérifications administratives et techniques :** Vendredi 20 juin 2025 de 07h30 à 12h30 à ROCHEXPO
- Parc fermé après vérifications techniques :** A ROCHEXPO
- 1^{ère} réunion des Commissaires sportifs :** Vendredi 20 juin 2025 à 10h30 à ROCHEXPO au PC Course
- Briefing des pilotes :** Ecrit et remis aux vérifications administratives le 20 juin
- Briefing des voitures d'encadrement :** Vendredi 20 juin 2025 à 11h00 à ROCHEXPO au PC Course
- Publication des équipages admis au départ :** Vendredi 20 juin 2025 à 13h00 - sur SPORTITY
- Départ de la 1^{ère} étape :** 1^{er} VHC - Vendredi 20 juin 2025 à 14h40 à ROCHEXPO - Podium de départ
- Arrivée de la 1^{ère} étape :** 1^{er} VHC - Vendredi 20 juin 2025 à 20h49 à ROCHEXPO
- Horaire des classements de la 1^{ère} étape :** Après la dernière voiture rentrée au parc fermé sur SPORTITY
- Véhicule à présenter pour le nouveau départ :** Samedi 21 juin à 07h30 auprès du commissaire technique désigné
- Départ de la 2^{ème} étape :** 1^{er} VHC - Samedi 21 juin 2025 à 08h10 à ROCHEXPO sur SPORTITY et LC Chrono
- Arrivée finale :** 1^{er} VHC - Samedi 21 juin 2025 à 18h51 à ROCHEXPO
- Publication des résultats du Rallye :** 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé
- Vérifications finales :** Samedi 21 juin 2025 dès l'arrivée du rallye et dimanche 22 juin 2025
- Garage Auto Service 74**
67, Impasse du prè Boule
74800 CORNIER (60 € de l'heure)
- Remise des prix :** Sur le podium d'arrivée du rallye
- Tableau d'affichage :** Dématérialisé sur SPORTITY

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile 74 en qualité d'organisateur administratif et l'association Racing Team du Pays Rochois en qualité d'organisateur technique, organisent les 20 et 21 juin 2025 le **34^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES - MODERNE - PEA**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F.F.S.A.** sous le **N° 243 en date du 21 mars 2025** et par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le **N° 11 en date du 13 mars 2025**

Comité d'Organisation :

Les Présidents et les membres du Comité Directeur de l'ASA 74 et les membres du Comité Directeur du Racing Team du Pays Rochois.

Permanence du Rallye :

ROCHEXPO - 74800 LA ROCHE SUR FORON du vendredi 20 juin 2025 au samedi 21 juin 2025

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

1.1 : OFFICIELS

Observateur de la Ligue Rhône-Alpes : HERITIER Thierry - Licence N° 1713

Conducteur : PELLIER Laurent - Licence N° 223959

Collège des Commissaires Sportifs :	Président	VEYRET Emmanuel	1316
	Membre	MAILLET Jean-Paul	227350
	Membre	ANSELMO Bastien	192806
	Secrétaire	BESANCON Monique	9682
Directeur de Course Général au PC		MUSELLI Bruno	2403
Directeur de Course Adjoint	Responsable Géolocalisation	MOCELIN Denis	3310
Directeur de Course Adjoint	E S - VHC	VERNET Daniel	147321
Directeur de Course Adjoint	E S - Nouveau Départ	DESHAYES Jean-Luc	61305
Directeur de Course Adjoint	E S	CADIER Denis	184135
Médecin Cheffe	Au PC	ADT Cécile	242399
Tricolore	Conducteur	VAILLY Jean-Philippe	217250
	Directeur de Course	BENOIT Laurent	46771
Autorité	Conducteur	SAILLET Patrick	5038
	Directeur de Course	FRISON Réjean	165797
Info - Sono	Conducteur	GIRAUD David	130602
	Passagère	SERMONDADAZ Fanny	304854
E S 1 - 3 Le Salève	Directeur de Course	HABOUZIT Marc	7145
	Directrice de Course Adjointe	HABOUZIT Christelle	128356
	Commissaire C	VAILLY Thierry	48110
	Chrono DES	GAGNAIRE Yvan	27680
	Chrono AES	RODARIE Bruno	1322
E S 2 - 5 - 8 Les Bornes	Directeur de Course	FABRE Thierry	86560
	Directrice de Course Adjointe	GARREAU Isabelle	22048
	Chrono DES	BONNET Carmen	7787
	Chrono AES	CHOULET PARPILLON Laurence	322971
E S 4 - 7 - 10 Pers-Jussy	Directeur de Course	COLOMB Pierre-Alain	153833
	Directeur de Course Adjoint	OLIVIER Denis	110911
	Chrono DES	TYSSANDIER Sandrine	188581
	Chrono AES	PIZZORNO Léopold	22923
E S 6 - 9 Thorens	Directeur de Course	HABOUZIT Marc	7145
	Directrice de Course Adjointe	HABOUZIT Christelle	128356
	Chrono DES	GAGNAIRE Yvan	27680
	Chrono AES	RODARIE Bruno	1322
000 B	Conducteur	BLANC Philippe	25623
	Directeur de Course	GIBILY Christian	3302
000 A	Conducteur	DUCRET Julien	346227
	Commissaire C	MACHERAT Martial	149664
00 B	Conducteur	CHIODEGA Jean-Pierre	233330
	Commissaire C	CAZE Corinne	247499
0 VHC	Pilote	PERRILLAT Ludovic	334749
	Copilote	MOLLIER Charline	311758
00 A	Conducteur	MAULET Bertrand	319627
	Commissaire C	DURAND Paul	250709
0 Moderne	Pilote	GUEBEY Georges	34585
	Copilote	SERMONDADAZ Jessica	335535
Damiers	Conducteur	OTTERMATT Michel	11711
	Commissaire Sportif	OTTERMATT Eliane	11713

Commissaire Technique	Responsable	RANCON Jean-Marc	13082
Commissaires Techniques	VHC et Nouveau Départ	RACHEX Christian	44181
		GARREAU Patrick	22045
		BOSSEAU Yannick	223616
		CASSET Bernard	56047
		BACHASSE Benjamin	207620
Chargés des Relations Avec les Concurrents	Responsable	MUGNIER Jocelyne	23843
Chargés des Relations avec les concurrents des rallyes Moderne et VHC		DESHAYES Catherine	220855
		AGIER Adrien	324027
		RAYOT Stéphanie	255451
		JEUNE Valérie	161099
Vérifications Administratives	Responsable - Directeur de Course	GAGNAIRE Patrick	3062
Juge de Faits 1	+ Contrôle de la Publicité	PETTEX-MUFFAT Michel	3307
		GAGNAIRE Patrick	3062
Juge de Faits 2	+ Contrôle de la Publicité	VERRIERE Fernand	6123
		FAURE Marie-Noëlle	20376
Juge de Faits 3	+ Contrôle de la Publicité	GROROD Janine	8988
		MORANGE Corinne	221524
Commissaires	Responsable	SERMONDADAZ Carine	5969
Administratif et Relation avec la presse		JACQUEMOUD Aurélie	260797
Informatique	Classement et Géolocalisation	LC Chrono	-
Radios		AD Radiocoms	-
Speaker		GAVARD Philippe	31312

1.2 : ELIGIBILITE

Le 34^{ème} Rallye National Des Bornes, Participation Etrangère Autorisée, compte pour la Coupe de France 2025 coefficient 3 et le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes.

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.3 : VERIFICATIONS ! ATTENTION ! Changement d'adresse pour les pré-vérifications !

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, la liste des équipages engagés, dont Le RTPR aura reçu la demande d'engagement complète accompagnée du droit d'engagement, pourra être consultée sur le site internet de l'ASA 74, du RTPR et FB. Elle permettra de prendre connaissance de la confirmation d'engagement et de respecter scrupuleusement leurs horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu : Pour les pré-vérifications administratives avant les reconnaissances, le :

Samedi 14 juin de 07h30 à 13h00 et le dimanche 15 juin de 07h30 à 13h00

SALLE DES FÊTES - 150, Route de Chevrier - 74800 CORNIER

Jeudi 19 juin de 08h00 à 13h00 à ROCHEXPO - 1, place de Stockach - 74800 LA ROCHE SUR FORON

Vérifications administratives et techniques :

Vendredi 20 juin de 07h30 à 12h30 à ROCHEXPO - 1, place de Stockach - 74800 LA ROCHE SUR FORON

Les deux membres de l'équipage doivent être obligatoirement présents lors des vérifications administratives avec les permis de conduire et les licences.

Après vérifications, mise en parc **obligatoire** à ROCHEXPO - 1, Place de Stockach 74800 LA ROCHE SUR FORON.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA

2.2 : Les véhicules autres que les voitures de course et de l'organisation, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye.

Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA.

3.1 : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS – CONCURRENTS ADMIS.

3.1.1.4 : Toute personne qui désire participer au 34^{ème} rallye National des Bornes - PEA doit :

- Remplir obligatoirement le formulaire d'engagement et la fiche de renseignements sur le site de LC Chrono
- Effectuer le paiement des droits d'inscription uniquement par virement bancaire **avec les noms de l'équipage**.
- Imprimer ces deux formulaires et les envoyer par voie postale **avant le Lundi 9 juin 2025 à minuit** à :

RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS - Mme Aurélie JACQUEMOUD - 483 route de Loisinges - 74930 PERS JUSSY

!! Les envois recommandés, les envois par mail et le dépôt directement en boîte aux lettres ne seront pas pris en considération !!

! ATTENTION ! Tous dossiers incomplets seront traités en dernier ! Merci de votre compréhension.

Le paiement des droits d'inscription se fait **UNIQUEMENT par virement bancaire **avec les noms de l'équipage** :
Racing Team du Pays Rochois : **IBAN FR76 1027 8024 3400 0206 8080 185 / BIC : CMCI FR 2 A****

3.1.9 :

Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures ou plus s'il y a moins de concurrents en VHC sans dépasser **150** voitures pour l'ensemble des deux rallyes.

Le rallye des Bornes a été inscrit au calendrier de la FFSA en catégorie **P.E.A.**, à ce titre, la participation de concurrents étrangers est autorisée.

3.1.10 : Les droits d'engagement sont fixés :

Équipage licenciés FFSA ou Étrangers

♣ **avec** la publicité facultative des organisateurs : **500 €** dont 50€ de géolocalisation

♣ **sans** la publicité facultative des organisateurs : **950 €** dont 50€ de géolocalisation

3.1.11 : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Le chronométrage et la géolocalisation implique l'installation d'une balise GPS dans le véhicule. Le jour des reconnaissances **une caution de 300 €** vous sera demandée **uniquement par chèque** à l'ordre de **LC CHRONO**.

La balise GPS devra être utilisée lors des reconnaissances et pour toute la durée de celles-ci.

Elle sera également utilisée pour toute la durée du rallye.

3.2 : EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA

3.2.6 : Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.3 : ORDRE DE DEPART

1 : VHC - 2 : Démonstrations - 3 : Modernes (Reclassement des VHC et des Modernes pour le départ de la 2^{ème} étape).

DEMONSTRATION : Articles 6.1.2 et 6.1.3 : *Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA*

Article 6.1.4 : Les véhicules de démonstration circuleront entre le rallye VHC et les voitures ouvertes du rallye Moderne.

Un maximum de 10 véhicules sera accepté avec un départ toutes les 30 secondes, **sans être chronométré.**

Les dépassements sont formellement interdits. Les reconnaissances et les prises de note sont également interdites.

Les équipements du conducteur et du passager, **devront couvrir entièrement les bras et les jambes**, sans matières inflammables.

La licence TPRLR pour tous les membres de l'équipage, sera à saisir et à payer en ligne sur le portail E-Licence de la FFSA ceci 48 heures avant le début de l'épreuve, soit au plus tard, le jeudi 19 juin avant 20h00.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA.

4.1 : Voitures autorisées

Conforme aux règles spécifiques et au règlement de la Coupe de France 2025 des rallyes modernes.

4.2.2 : Pneumatiques

Conforme aux règles spécifiques et au règlement de la Coupe de France 2025 des rallyes modernes.

4.3 : Assistance

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance à ROCHEXPO et ses alentours proches.

4.3.1.3 : Chaque concurrent engagé recevra deux plaques rallye et le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant visible sur le pare-brise. Un **seul véhicule** d'assistance par équipage.

La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance ne peut dépasser **30 km/h**, sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

4.3.2.4 : Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans. Un contrôle des extincteurs sera effectué par un professionnel lors des vérifications techniques.

D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche de 3x5 minimum et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

De disposer sous la partie mécanique de tous les véhicules d'assistance présents dans le parc d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

De prendre en charge l'enlèvement des déchets, de laisser un emplacement propre, au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. Il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.7. : EXTINCTEURS : Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA.

Les extincteurs installés et conformes à la liste N°16 et N°52, devront **obligatoirement** être dégoupillés et/ou armés **avant les vérifications techniques et jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.**

En cas de non-respect : Avant le rallye : Mise en conformité

Pendant le rallye :

1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité

2^{ème} infraction : Disqualification

ARTICLE 5 : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 : IDENTIFICATION DES VOITURES : Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA.

5.2 : PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES : Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA

6.1 : DESCRIPTION

Le 34^{ème} Rallye National des Bornes P.E.A. représente un parcours de : **288,100 km.**

Il est divisé en deux étapes et cinq sections.

Il comporte dix épreuves spéciales d'une longueur totale de : **109,300 km.**

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape - Vendredi 20 juin : 3 épreuves chronométrées :

ES 1 - 3

Le Salève

14,450 km x 2 = 28,900 km

ES 2

Les Bornes version courte

5,300 km x 1 = 5,300 km

2^{ème} étape - Samedi 21 juin : 7 épreuves chronométrées :

ES 4 - 7 - 10

Pers-Jussy

9,900 km x 3 = 29,700 km

ES 5 - 8

Les Bornes

8,600 km x 2 = 17,200 km

ES 6 - 9

Thorens

14,100 km x 2 = 28,200 km

L'itinéraire, les horaires et la carte du parcours seront à télécharger avec le carnet d'itinéraire.

6.2 : RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le road book sera à télécharger sur le site de l'ASA 74, du Racing Team du Pays Rochois et Sportity dès le 07 juin 2025.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 14 juin, dimanche 15 juin et jeudi 19 juin de 08h00 à 18h00 : 3 passages maximum autorisés par spéciales.

Informations complémentaires : En plus des reconnaissances et le jour du rallye, certaines cordes pourront être matérialisées par des rubalises et/ou des piquets.

Les reconnaissances individuelles, hors jours et heures autorisées sont strictement interdites et seront contrôlées par les organisateurs, les autorités publiques et les élus locaux.

Attention ! Pour l'ES 1 et 3 le Salève les reconnaissances auront lieu durant les trois jours, uniquement de 8h00 à 13h00

6.2.7 : Pénalités : Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA

6.4. : Circulation : Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE : Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA.

7.3.17 : NOUVEAU DEPART APRES ABANDON : Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA.

Tout **équipage** ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du carnet d'itinéraire (abandon final). L'équipage doit remettre le formulaire à un Chargé des Relations avec les Concurrents dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste des nouveaux départs.

Il pourra réintégrer le rallye **uniquement** après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, **soit à 07h30 le samedi 21 juin.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté **d'une pénalité de 10 minutes** pour chaque épreuve spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'Etape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.

Les **équipages réintégrant le rallye** ne pourront prétendre à aucun prix, ni attribution de points.

Lorsque le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège pourra modifier cette méthode de classement pour les pilotes prioritaires FIA, FFSA et pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.17.3 : Les dépanneuses mises en place par l'organisateur, sont uniquement à la disposition du Directeur de Course, dans le but, si nécessaire, de libérer la route.

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, est à la charge financière du concurrent.

7.5.17.4 : En cas d'abandon, tout équipage **est tenu d'informer au plus vite** la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur le carnet de bord et sur l'autocollant qui sera apposé à la vue sur le tableau de bord. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'Article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des Commissaires sportifs.

ARTICLE 8 : RECLAMATIONS ET APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la F.F.S.A.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la F.F.S.A.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la F.F.S.A.

La répartition des coupes se fera de la manière suivante :

Il n'y aura pas de prix en numéraires. Seules des coupes seront attribuées.

GENERAL		FEMININ	
1 ^{er}	2 Coupes	1 ^{ère}	2 Coupes
2 ^{ème}	2 Coupes	2 ^{ème}	2 Coupes
3 ^{ème}	2 Coupes	3 ^{ème}	2 Coupes

CLASSE	Jusqu'à 4 inclus
1 ^{er}	2 Coupes
1 ^{er} - 2 ^{ème} et 3 ^{ème} si + de 6 partants	2 Coupes
4 ^{ème} si + de 8 partants	2 Coupes
5 ^{ème} si + de 12 partants	2 Coupes

LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

! Sous peine d'exclusion, ne sortez pas votre voiture du parc fermé sans y être autorisé !

Par tirage au sort et sur l'ensemble des 2 rallyes (Modernes et VHC) 6 engagements nominatifs seront offerts pour l'édition 2026 aux équipages présents ayant terminés le rallye.

(3 engagements offerts par le Racing Team du Pays Rochois et 3 engagements offerts par l'ASA 74)

La remise des prix se déroulera le samedi 21 juin 2025 à l'arrivée du rallye.

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA 74 et sur le site du Racing Team du Pays Rochois ainsi que sur l'application SPORTITY.